

PROJET INTESAIS-2.1-074

« Innovation dans les Technologies à support d'un développement Sustainable de l'Agro-Industrie »

CONSULTATION POUR LA SELECTION D'UNE AGENCE DE CREATION DE SITE WEB

Etant donné que :

La décision de l'Autorité de Gestion du Programme Italie-Tunisie, sur leur site web <http://www.italietunisie.eu>, en date du : 07/08/2019, N°10812, L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), bénéficiaire du projet INTESA, reçoit la subvention de CE de la somme de 1.047.032,55 Euros correspondant à 90% du coût total du projet avec les partenaires listés ci-dessus :

DEMANDEUR: Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche

Partenaire 1 : So.Sv.I. SocietàSVilupolbleo

Partenaire 2 : Conseil pour la Recherche en Agriculture et l'Analyse de l'Economie Agraire – Centre de Recherche Défense et Certification,

Partenaire 3 : MONCADA SOC. AGR. COOP. O.P.

Partenaire 4 : Ecole Nationale des Ingénieurs de Sfax

Partenaire 5 : Institut International de Technologie

L'UTAP, bénéficiaire du projet INTESA, pour la durée totale de 30 mois, reçoit un cofinancement de la Commission Européenne équivalent à la somme de 245.387,51 Euros couvrant l'ensemble des activités de gestion, de communication et des GTs dans lesquels elle est engagée.

Art. 1 - OBJET DE L'APPEL

L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), bénéficiaire du projet INTESA, et responsable du GT2 : COMMUNICATION et toutes les actions de visibilité du projet, lance cette consultation pour la sélection d'une agence spécialisée dans le développement de sites web.

Art. 2 – MISSION DE L'AGENCE DE COMMUNICATION

Sous l'autorité du coordinateur chef de file du projet INTESA, l'agence de communication sera chargée(e) des tâches suivantes :

- Conception et développement d'un site web du projet INTESA conformément au cahier des charges ci-joint.

Art. 3 – Présentation de l'offre

Les candidats intéressés devront envoyer leur demande sous pli scellé à l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP).

L'offre doit parvenir durant l'horaire administratif par courrier postal express (rapide poste) ou déposé au bureau d'ordre de l'UTAP, avant 17h00 du Vendredi 16 Juillet 2021 à l'adresse suivante :

**UTAP, 6Rue de l'Assistance par l'avenue ALAIN SAVARY, 1003 Cité EL KHADHRA, Tunis,
Tunisie**

Toute offre, parvenue au dehors du délai prescrit, sera rejetée.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme sans entête, sigle ou cachet du soumissionnaire et doit porter en plus de l'adresse de l'UTAP, uniquement l'indication suivante :

(Consultation N°4/2021 INTESA Sélection d'une Agence de Communication pour le développement du site web projet « A NE PAS OUVRIR »)

Cette enveloppe extérieure doit contenir une enveloppe Technique, une enveloppe financière, ainsi que les pièces suivantes :

- L'originale du Cahier des Charges dûment signé et paraphé par le soumissionnaire ;
- Copie de la décision de création de la société/agence dans le JORT ;
- Copie du matricule fiscale/registre de commerce ;
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire ;
- Une attestation de situation fiscale en cours de validité en original ou copie certifiée conforme à l'originale ;
- Une déclaration sur l'honneur de non influence sur la conclusion de la réalisation du marché en cours ;

L'enveloppe technique fermée intitulée

« OFFRE TECHNIQUE » « CONSULTATION N°4/2021 INTESA, Sélection d'une Agence de Communication pour le développement du site web projet « A NE PAS OUVRIR »

Qui doit aussi contenir les pièces suivantes :

- Curriculum Vitae de l'équipe qui se chargera de développement du Site Web
- Demande de candidature signée ;
- Copie des documents d'identité en cours de validité ;
- Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article ci-après de l'annonce avec des pièces justificatives ;

L'enveloppe financière fermée intitulée :

« Offre financière » « CONSULTATION N°4/2021 INTESA, Sélection d'une Agence de Communication pour le développement du site web projet « A NE PAS OUVRIR »

Qui doit aussi contenir les pièces suivantes :

- Une offre des prix HTVA;

Les pièces demandées ainsi que les offres techniques et financières doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée.

Art. 4 – REMUNERATION ET MODALITE DE PAIEMENT

La note d'honoraire doit comprendre les taxes et toutes les charges sociales et fiscales pour toute la durée de la collaboration.

La rémunération du dit montant sera réalisée en HORS TVA et en trois tranches après évaluation par une commission technique ad hoc comme suit :

- La première tranche équivalente à 50% de la rémunération totale sera effectuée à la fin de la phase d'achèvement du développement du site web du projet INTESA selon les conditions techniques mentionnées dans le Cahier des Charges ;
- La seconde tranche équivalente à 30 % après la mise en ligne du site web ;
- La troisième et dernière tranche équivalente à 20% à la fin du projet après présentation d'une facture pour le règlement des services ;

Art. 5 – DUREE DE LA COLLABORATION

La collaboration entre l'agence de communication et L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche démarre lors de la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre du site web du projet dans un délai maximal de 90 jours à partir de la date de signature du contrat ;

Art. 6 – CONDITIONS

Pour pouvoir participer à cet appel à candidature, l'agence doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A- Conditions Générales :

- L'agence doit être sise en Tunisie (zones éligibles du programme Italie-Tunisie 2014-2020);
- L'agence doit avoir en son sein au moins un expert spécialiste du développement de site web;

B- Conditions Professionnelles :

- Une expérience d'au moins 3 années dans le développement des sites web avant la publication de cette annonce ;
- Ayant au moins trois références de sites web déjà créés et fonctionnels pour des commanditaires en Tunisie ;

Art. 7 – PROCEDURES ET CRITERES DE SELECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles Art.3, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'UTAP. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers de candidature (**offre technique + offre financière**) et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRIETRES DE SELECTION	SCORE MAX ATTRIBUE
Expérience démontrée de l'Agence dans le développement des sites web	20
Nombre de sites web développés (10 pts/site et maximum 3)	30
Offre financière	50
TOTAL SCORE	100 points

Art. 8 – CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

L'offre doit parvenir durant l'horaire administratif par courrier postal express (rapide poste) ou déposé au bureau d'ordre de :

UTAP, 6 Rue de l'Assistance par l'avenue ALAIN SAVARY , 1003 Cité EL KHADHRA, Tunis, Tunisie

Date limite : 17/07/2021 à 17h00

Le Président de l'UTAP

Signature

*Le Président de l'Union Tunisienne
de l'Agriculture et de la Pêche*
Abdelmajid EZZAR

Responsable du projet INTESA

Signature

Union Tunisienne De L'agriculture
et de la Pêche
Assistant du Président
khaled Arrak
Chargé des Études et de la Polinification